

CONSEIL

Cent dixième session

RÉSOLUTION N° 1382

RAPPORTS SUR LES VINGT-QUATRIÈME ET VINGT-CINQUIÈME SESSIONS DU COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

Le Conseil,

Rappelant que, conformément à la résolution n° 1375 du 30 novembre 2018, le Comité permanent des programmes et des finances avait été invité à se réunir à deux reprises au moins en 2019 afin de prendre, au nom du Conseil, toutes les mesures qu'il jugerait nécessaires en ce qui concerne le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2018, le Rapport annuel 2018, la révision du budget pour 2019, toute proposition faite par le Groupe de travail sur la réforme budgétaire et prête à être examinée, le barème des quotes-parts pour 2020 ainsi que les questions connexes,

Considérant que le Comité permanent des programmes et des finances a aussi examiné en 2019 des questions relevant de sa compétence conformément à son mandat,

Ayant reçu et examiné les rapports sur les vingt-quatrième (S/24/11) et vingt-cinquième (S/25/14) sessions du Comité permanent des programmes et des finances,

1. *Prend note* de ces rapports ;
 2. *Prend note* des décisions prises par le Comité permanent des programmes et des finances à sa vingt-quatrième session.
-